

# Séance du 10 Mars 2010

La séance est ouverte à 18h30 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe LATRY, Maire.

Présents : MM BOUGUE Maryse, CAPDEVILLE Bruno, DARROUY Chantal, DUPEYRON Jean-Pierre, DUPRAT Benoît, FARGUES Carmen, LAFFITEAU Marie-Paule, , LABARTHE Jean-Marc, LACAVE Max, LASCOURREGES Monique, LAVIGNE Jean-Jacques, SAINT-PIERRE Valérie, SANCHEZ Carmen, TARIS Eric.

Secrétaire de séance : LABARTHE Jean-Marc

## **I) Vote des Comptes Administratifs 2009 et affectations de résultats**

### **a) Budget Mairie**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement 135 580.06€, un déficit d'investissement de 30 726.55€ et des restes à réaliser en dépenses de 1 718.00€. Toutes les opérations d'investissement ont été en grande partie autofinancées.

#### Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 103 135.51€
- 001 : déficit d'investissement reporté : 30 726.55€
- Restes à réaliser en dépenses : 1 718.00€
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 32 444.55€

### **b) Budget annexe « Logements »**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009 « Logements » qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 33 135.77€, un excédent d'investissement de 139 113.35€, des restes à réaliser en dépenses de 188 743.00€ et des restes à réaliser en recettes de 41 642.00€.

#### Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 31 148.12€
- 001 : excédent d'investissement reporté : 139 113.35€
- Restes à réaliser en dépenses : 182 743.00€
- Restes à réaliser en recettes : 41 642.00€
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 987.65€

### **c) Budget annexe « Lotissement du Bois de St Agnes »**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « Lotissement du Bois de St Agnes » qui fait apparaître un déficit d'investissement de 262 033.17€ (déficit expliqué par les écritures d'ordre des stocks non réalisées en recettes d'investissement) et un excédent de fonctionnement de 342 076.00€ correspondant à la vente des 11 lots.

#### Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 001 : déficit d'investissement reporté : 262 033.17€
- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 342 076.00€

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur CAPDEVILLE Bruno et Madame LAFFITEAU Marie-Paule, adjoints au Maire, procèdent aux votes de tous les comptes administratifs et comptes de gestion : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## II) Questions diverses

☞ Création d'un budget annexe pour la toiture photovoltaïque de la salle des sports : Après confirmation du receveur municipal Mr FRANCOISE Bernard, un budget annexe assujéti à la TVA sera créé pour le projet des panneaux photovoltaïques à la salle des sports.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'élaboration de ce budget annexe.

☞ Choix de l'entreprise pour le projet photovoltaïque : la commission d'appel d'offres, réunie le 2 février dernier, propose l'entreprise SOL ARCADIA de Rueil Malmaison (92) pour un montant de 545 878€ HT avec une maintenance gratuite de 5 ans.

Depuis le 15 Janvier 2010, la tarification sur la vente de l'énergie est passée de 0.60€ à 0.50€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission.

☞ Choix de l'architecte sur le projet de la maison de santé : la commission d'appel d'offres, réunie le 22 février dernier, propose d'attribuer le marché de la maison de santé à Monsieur BLANQUET Michel de Mont de Marsan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission.

☞ Modification des statuts de la Communauté des Communes : le Conseil municipal accepte la modification des statuts sur le 1% paysage et développement lié à l'A65.

☞ Remboursement des dégâts par l'assurance AGF : Les dégâts causés par la tempête Klaus sur les bâtiments communaux (toitures des églises et de la mairie) seront remboursés à hauteur de 2 173.00€, franchise déduite d'un montant de 1 498.00€.

☞ Remise en état de la voirie communale : l'UTA de Sarbazan recense sur le canton, les dégâts causés par la tempête Klaus sur les réseaux routiers communaux afin de constituer un dossier au titre du FSUE.